

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, le Lundi le 9 mars 2026 à 20h00. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

Sont présents

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Hind Rihani, conseillère siège 2
André Tremblay, conseiller siège 3
Michel Milot, conseiller siège 4
Carole Lessard, conseillère siège 5
Gabriel Blanchet, conseiller siège 6

Secrétaire d'assemblée

M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 2026

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

- 3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer

4. ADMINISTRATION

- 4.1 Dépôt des états des activités financières
- 4.2 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2026
- 4.3 Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
- 4.4 Gala de la Préfet 2026
- 4.5 Desmarais électronique - Soumission
- 4.6 Autorisation de paiement – Gestion BGC Inc. – Demande de paiement 001 – Rénovation du bâtiment municipal – 194, rue du Pont
- 4.7 OBV l'Assomption - Adhésion 2026
- 4.8 Programme d'assistance financière au loisir pour les personnes handicapés (PAFLPH) – Volet Soutien à l'accompagnement
- 4.9 Programme d'aide financière au développement aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Travaux de rénovation – Centre culturel et sportif Jean-Antoine-Leprohon

4.10 Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) - Adhésion

4.11 Association des trappeurs professionnels du Québec inc. - Demande de commandite

4.12 ADMQ - Formation ABC/DG avancé

5. RÈGLEMENTATION

5.1 Adoption de règlement - 114-2026 concernant la tarification des biens et services municipaux

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Forum Lanaudois des camps - Inscription de madame Hélène Francoeur

6.2 Fête nationale du Québec 2026 – Feux d'artifice - Embauche de Distribution aubaine C.S

6.3 Autorisation de dépôt - Lettre à la MRC de Matawinie - Camps de jour adaptés et intégrés

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Étude d'opportunité – Optimisation des ressources entre services de sécurité incendie – Phase 2

7.2 Fin d'emploi - Monsieur Jean-Michel Thuot

7.3 Fin d'emploi - Monsieur Shantiamo Maltest-Hazard

7.4 Période de probation terminée - madame Marion Pinon

7.5 Période de probation terminée - monsieur Justin Richard

7.6 Embauche - Pompier volontaire, premier répondant - monsieur Steve Themens

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 Aucun point

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun point

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Dérogation mineure 2026-0008 - Lot 5 843 270 - rue Durand

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

037RS-0326

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

Il est proposé par Gabriel Blanchet

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

2. PROCÈS-VERBAUX

038RS-0326

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu,

Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté tel quel

Adoptée à l'unanimité

039RS-0326

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu,

Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté tel quel

Adoptée à l'unanimité

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

040RS-0326

3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Carole Lessard
Et résolu,

Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 253 646.70 \$.

Prélèvement 260016 à 260018	58 052.23 \$
Chèques lot 1 de 260143 à 260166	37 870.18 \$
Chèques incorrects (refaits) 260167 à 260223	0.00\$
Chèques lot 2 de 260224 à 260280	64 288.90 \$
Salaires	93 435.39 \$

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt des états des activités financières

Carole Lessard dépose les états des activités financières, tels que produits par le greffier-trésorier, pour la période se terminant le 28 février 2026.

041RS-0326

4.2 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2026

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées envers la Municipalité déposé par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT que le conseil doit donner ordre au greffier-trésorier d'acheminer les immeubles qu'il souhaite voir recouvrir ses taxes foncières par le procédé des ventes pour non-paiement des taxes;

Il est proposé par Carole Lessard
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie désigne les immeubles ayant plus de deux ans d'arriéré à acheminer à la Municipalité régionale de comté pour qu'ils soient vendus en vertu du processus prévu au Titre XXV du Code municipal du Québec.
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande au greffier-trésorier de transmettre à la Municipalité régionale de comté la liste des immeubles désignés par le conseil.

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie désigne madame Martine Pinard, technicienne comptable, et Me Angéline Coutu-Drainville à enchérir et acheter, au nom de la Municipalité, tout immeuble sis sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

042RS-0326

4.3 Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème «Un pas, un geste, un mouvement...Ensemble pour une bonne santé mentale!»;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive pour la durée de son mandat électoral.

Adoptée à l'unanimité

043RS-0326

4.4 Gala de la Préfet 2026

Il est proposé par Michel Milot
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la réservation et le paiement de 4 billets au montant de 200\$ chacun au gala de la Préfet 2026 unissant la MRC de Matawinie et la Fondation des Samares pour la réussite éducative.

Adoptée à l'unanimité

044RS-0326

4.5 Desmarais électronique - Soumission

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte les soumissions de Desmarais Électronique au montant de 762.50 \$ et 1 202.50 \$ plus taxes concernant le changement et la modification des systèmes d'alarme pour le garage municipal, la caserne et l'entrepôt 1.

Adoptée à l'unanimité

045RS-0326

4.6 Autorisation de paiement – Gestion BGC Inc. – Demande de paiement 001 –
Rénovation du bâtiment municipal – 194, rue du Pont

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Gestion BGC Inc. pour les travaux de rénovation du bâtiment municipal situé au 194, rue du Pont;

CONSIDÉRANT les travaux effectués durant la période incluse entre le 1^{er} février et le 28 février 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Éric Leblanc, architecte, de la firme Architecture Casa Inc. en date du 9 mars 2026;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement d'un montant de 12 180,54 \$ taxes incluses concernant la demande de paiement 001 pour les travaux effectués durant la période incluse entre le 1^{er} février et le 28 février 2026.

Adoptée à l'unanimité

046RS-0326

4.7 OBV l'Assomption - Adhésion 2026

Il est proposé par Michel Milot
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de l'adhésion pour l'année 2026 à OBV L'Assomption au montant de 229,95 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

047RS-0326

4.8 Programme d'assistance financière au loisir pour les personnes handicapés (PAFLPH) – Volet Soutien à l'accompagnement

CONSIDÉRANT QUE certains enfants de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ont des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE ces enfants auront besoin d'un accompagnement spécifique pour le camp de jour;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise madame Josée Fafard, directrice tourisme et loisirs, à remplir et signer pour et au nom de la municipalité tout documents inhérents à la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

048RS-0326

4.9 Programme d'aide financière au développement aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Travaux de rénovation – Centre culturel et sportif Jean-Antoine-Leprohon

ATTENDU QUE le PAFIRSPA vise à financer et augmenter la présence d'infrastructures en bon état dans toutes les régions du Québec et l'accessibilité à ces infrastructures pour la population;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie souhaiterait procéder à des travaux de rénovation de la grande salle du Centre culturel et sportif Jean-Antoine-Leprohon;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie se réserve le droit de ne pas utiliser une subvention éventuelle si elle juge ne pas être en mesure d'assumer la quote part des dépenses;

Il est proposé par Carole Lessard
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la présentation d'une demande d'aide financière au PAFIRSPA pour des travaux de rénovation de la grande salle du Centre culturel et sportif Jean-Antoine-Leprohon;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie confirme l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet, à exploiter l'infrastructure et à la maintenir en bon état;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie désigne madame Josée Fafard, directrice tourisme et loisir à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionnée ci-dessus;

Adoptée à l'unanimité

049RS-0326

4.10 Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) - Adhésion

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de 235,00 \$ plus taxes concernant l'adhésion en tant que membre de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2026 et le 31 mars 2027.

Adoptée à l'unanimité

050RS-0326

4.11 Association des trappeurs professionnels du Québec inc. - Demande de commandite

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroi une commandite de 100,00 \$ à l'ATPQ pour la tenue de leur concours «Valorisons le castor».

Adoptée à la majorité

051RS-0326

4.12 ADMQ - Formation ABC/DG avancé

Il est proposé par Carole Lessard
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise madame Julie Maurice, directrice générale adjointe, à participer à la formation ABC/DG avancé de l'ADMQ au montant de 355,00\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

5. RÈGLEMENTATION

5.1 Adoption de règlement - 114-2026 concernant la tarification des biens et services municipaux

CONSIDÉRANT QUE certains tarifs concernant les biens et services municipaux doivent être modifiés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire abroger le règlement numéro 11RG-1220 afin d'établir une nouvelle tarification des biens et services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement déposé a été modifié par l'ajout de l'annexe D Tarifs relatifs au camp de jour;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
et résolu

- Que le règlement soit adopté.

6. LOISIRS ET CULTURE

052RS-0326

6.1 Forum Lanaudois des camps - Inscription de madame Hélène Francoeur

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'inscription de madame Hélène Francoeur au Forum lanaudois des camps - printemps 2026 au coût de 45.00\$. Les frais de déplacements seront remboursés sur présentation de factures.

Adoptée à l'unanimité

053RS-0326

6.2 Fête nationale du Québec 2026 – Feux d’artifice - Embauche de Distribution aubaine C.S

CONSIDÉRANT QUE nous devons réserver à l'avance l'artificier pour les festivités de la Fête nationale du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission ne comporte aucune augmentation des frais par rapport à 2025;

CONSIDÉRANT l'importance relative de cette activité au sein des citoyens;

Il est proposé par Carole Lessard
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de l'entreprise Distribution aubaine C.S au montant de 4 732\$ taxes incluses concernant le feu d'artifice de la Fête nationale 2026.

Adoptée à l'unanimité

054RS-0326

6.3 Autorisation de dépôt - Lettre à la MRC de Matawinie - Camps de jour adaptés et intégrés

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Matawinie sont appelées à se prononcer sur une demande commune de soutien financier visant à assurer la poursuite et le développement des services de camps adaptés et intégrés destinés aux enfants ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche collective repose sur le principe qu’une position unanime des municipalités est requise avant le dépôt officiel de la demande auprès de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE les camps adaptés permettent d’accueillir des enfants en situation de handicap nécessitant un encadrement spécialisé, tandis que les camps intégrés favorisent l’inclusion d’enfants ayant besoin d’un accompagnement particulier dans des camps réguliers.

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie appuie la présente démarche et autorise le dépôt de la lettre de demande commune de soutien financier auprès de la MRC de Matawinie, conditionnellement à l’accord de l’ensemble des municipalités participantes.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

055RS-0326

7.1 Étude d'opportunité – Optimisation des ressources entre services de sécurité incendie – Phase 2

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie s'est engagée, par la résolution 030RSE-0824, à participer au projet de mise en place d'une régie intermunicipale en SSI pour les municipalités de Saint-Côme, Saint-Damien, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez

ATTENDU QUE suite aux résultats de l'étude, les municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez souhaitent poursuivre la démarche concernant la mise sur pied d'une régie intermunicipale en sécurité incendie;

ATTENDU QUE des données complémentaires sont requises pour la poursuite du dossier;

ATTENDU QU' il y a lieu d'octroyer un mandat complémentaire concernant la création d'une régie incendie regroupant les municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez à Icarium Groupe Conseil sous forme de banque d'heures (100) au montant maximal de 17 500 \$, avant les taxes applicables et les frais de déplacements;

ATTENDU QUE les coûts associés à ce mandat complémentaire seront répartis à parts égales entre les municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Côme, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Côme a accepté d'être le porteur du dossier pour cette étape du projet;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu,

- Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;
- Que la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie mandate la municipalité de Saint-Côme comme organisme responsable de ce mandat complémentaire;
- Que la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie s'engage à assumer sa partie des coûts pour la réalisation du mandat complémentaire;
- Que le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, ainsi que le directeur général ou en son absence, la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

056RS-0326

7.2 Fin d'emploi - Monsieur Jean-Michel Thuot

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Michel Thuot a été engagé le 20 janvier 2025 à titre de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de monsieur Thuot a pris fin le 14 janvier 2026;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie remercie monsieur Jean-Michel Thuot pour ses services.

Adoptée à l'unanimité

057RS-0326

7.3 Fin d'emploi - Monsieur Shantiamo Maltest-Hazard

CONSIDÉRANT QUE monsieur Shantiamo Maltest-Hazard a été engagé le 10 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la probation de monsieur Maltest-Hazard est terminée, mais que ses disponibilités limitées l'empêchent de participer aux activités opérationnelles, aux formations et aux interventions;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ne retienne pas la candidature de monsieur Shantiamo Maltest-Hazard au terme de sa période de probation et le remercie pour ses services.

Adoptée à l'unanimité

058RS-0326

7.4 Période de probation terminée - madame Marion Pinon

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Marion Pinon le 10 mars 2025;

CONSIDÉRANT sa période de probation qui se termine ;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation de rendement fut effectuée durant cette période, et qu'elle fut concluante;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de madame Marion Pinon à titre de pompier volontaire pour un poste temps partiel, sur appel.

Adoptée à l'unanimité

059RS-0326

7.5 Période de probation terminée - monsieur Justin Richard

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Justin Richard le 12 mai 2025;

CONSIDÉRANT sa période de probation qui se termine ;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation de rendement fut effectuée durant cette période, et qu'elle fut concluante;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de monsieur Justin Richard à titre de pompier volontaire pour un poste temps partiel, sur appel.

Adoptée à l'unanimité

060RS-0326

7.6 Embauche - Pompier volontaire, premier répondant - monsieur Steve Themens

CONSIDÉRANT QUE des postes de pompiers à temps partiel et de premiers répondants sont à pourvoir au sein du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie par intérim recommande l'embauche de monsieur Steve Themens;

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de Monsieur Steve Themens à titre de pompier à temps partiel et de premier répondant à temps partiel avec une probation de 6 mois.

Adoptée à l'unanimité

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 Aucun point

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun point

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

061RS-0326

10.1 Dérogation mineure 2026-0008 - Lot 5 843 270 - rue Durand

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet de permettre l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée avec une marge avant de 5,7 mètres au lieu du minimum prescrit de 9 mètres.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n12RG-0712 relatif aux dérogations mineures est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n15RG-0712 relatif au zonage est en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par les membres du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité ;

Il est proposé par Gabriel Blanchet
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la demande de dérogation mineure 2026-0008.

Adoptée à l'unanimité

11. VARIA

Semaine de relâche
Ciné Luciole
Club Mega Roues

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

062RS-0326

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Hind Rihani
Et résolu

Que l'assemblée soit levée à 21h06

Adoptée à l'unanimité

Martin Héroux
maire

Éric Gélinas
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

PROJET